



CR CHSCT DIRM SA 5 octobre 2020

La FSU était représentée par : Pascal Bossée, Catherine Choltus, Françoise Iriarte

Une réunion en visio conférence qui a rencontré d'importantes difficultés techniques pour les camarades en visio: inaudibilité, ce qui a bien entendu perturbé l'écoute et les interventions.

1)Compte-rendu du CHSCT du 15 juin 2020 validé

2)Registres de sécurité :

Aucune observation sur les registres hygiène sécurité. Cependant il a été signalé le 22 juillet à la DIRM l'existence de cas contact au sein de l'équipage phares et balises du Verdon. M. Damour, ISH, demande à ce que le SG diffuse la fiche "cas covid" sur le navire.

3) présentation étude risque d'exposition au mercure :

La base de calcul pour la prévention et la protection des agents consiste à mesurer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) durant 8 heures .

Dépassement de 25% de mercure (maximum autorisé) pour les phares de Biarritz, Baleines, Hourtin et Cap-Ferret.

Les mesures de précautions sont : plus de présence du personnel au-delà de 8 heures, ventilation d'appoint pourrait être mise en place pendant la durée des interventions, port de masque type HG P3 R.

A notre question, la DIRM répond que les équipements sont déjà fournis.

4)Regroupement des services sur site de La Pallice

Ce projet, planifié sur 2 ans, vise à regrouper les agents DIRM de La Rochelle sur le site des phares et balises de La Pallice (services afféco et formation, CSN, ingénieurs de l'armement phares et balises (2 agents), patrouilleurs). Soit 36 agents à terre + 40 agents embarqués (10 APB, 30 patrouilleur).

Le financement de ce projet fait partie du plan de relance pas encore voté à ce jour.

La FSU demande communication des plans aux agents et aux OS, et l'organisation d'une visite du site actuel. Accord du Dirm.

5) Réflexion globale sur locaux siège BX:

Souhait du Dirm de regrouper les services par mission.

Il inclut dans le projet la réfection de la salle du tribunal, mais aussi l'appartement du Comar dont les m2 sont inutilisés depuis plusieurs années. Négociation en cours. Mais il faut bien constater que le mouvement des services ne peut se réaliser qu'avec des surfaces supplémentaires!

6) Télétravail (question FSU):

Le DIRM propose qu'une modification de l'instruction télétravail soit présentée au CT du 23 novembre prochain pour une application au 1er janvier 2021 (jusqu'à cette date, les préconisations du télétravail dans le cadre des mesures Covid restent en vigueur). Il propose également qu'une réunion de travail informelle préparatoire sur la modification de l'instruction soit organisée avec les OS en amont du CT. Toutes les OS sont d'accord. Date à préciser. La FSU alerte de la difficulté de la fourniture du matériel informatique et téléphonique et de l'accès aux applications.

Le DIRM nous précise qu'à ce jour 34 agents sont en télétravail à la DIRM soit 22 % du personnel. 40% ont un ordinateur portable fourni. Prévisions 30 ordinateurs ont été commandés en août pour une prévision globale de 70 ordinateurs portables.

30 casques avec micro sont disponibles au SG.

La DIRM n'envisage pas de remboursement de frais occasionnés par le télétravail .

“Aucun personnel DIRM SA n'est en ASA depuis septembre 2020.

Dans les LPM :

la programmation de l'achat des équipements des agents “administratifs” des LPM sera fait en direct de la Centrale (BOP 205) par l'abondement des budgets de fonctionnement des lycées. Les notes de gestion du télétravail pour le personnel doivent être rédigées par chaque établissement.

Nous apprenons également que le transfert de gestion de certains personnels des lycées de la DAM vers les DIRM qui avait été décidé il y a quelques mois vient d'être remis en cause. Cela concernait 50 ETP par conséquent la gestion est donc toujours centralisée.

7) Remboursement des frais de repas pendant l'état d'urgence (question FSU)

(décret 2020-404)

Réponse du DIRM : pas d'agents identifiés, pas de demande, pas de remontées des chefs de service.

8) Amiante (question OS)

Signalé que les fiches d'exposition à l'amiante doivent être signées par directeur et médecin de prévention . 13 agents concernés (12 csn, 1 OPA). Les fiches sont à remplir au moment de l'évaluation.

9) Restructuration moyens hauturiers (question FSU)

Nous avons interrogé le DIRM sur l'état d'avancement du répositionnement des agents du DCS dans le cadre de la restructuration. Le DIRM indique que c'est Paris qui pilote le dossier RH (désidératas, reclassement...). Il assure que la centrale s'est engagée à reclasser tous les agents et que les personnels des VRS seront prioritaires pour embarquer sur les patrouilleurs. Il est en attente du calendrier et n'a pas connaissance d'appel à candidature pour les commandants. Le directeur adjoint précise cependant qu'un nouveau commandant (nomination provisoire pour surveiller avec l'ingénieur d'armement la construction du nouveau patrouilleur med, mais il sera un des futurs commandant med!) doit venir à bord de la Gabian faire une présentation du régime de travail envisagé sur le futur PAM MED.

En MEMN, discussion en ce moment pour le positionnement du futur patrouilleur entre le Havre et Antifer. Le DIRM s'engage à communiquer les éléments nouveaux dès qu'il en aura connaissance...

xxx

Le DIRM nous informe que cette réunion est le dernier CHSCT auquel participe Mme Panchaud, secrétaire générale, en raison de son départ.